

## **PROGRAMME DE FORMATION ENGINS DE CHANTIER,** **selon R372M de la CNAMTS**

Catégorie 1  2  3  4  7  8  9  10

### **I- Le code de la route**

- a) les panneaux : signalisation routière et temporaire
- b) les manœuvres particulières :
  - les déplacements,
  - les arrêts et stationnements,
  - les accidents : causes et comportements.
- c) les véhicules et les engins :
  - les équipements réglementaires et obligatoires,
  - l'autorisation de circuler,
  - les transports exceptionnels.

### **II- Devoir et responsabilités**

- a) textes et prescriptions :

Les statistiques et impacts des accidents, les responsabilités civile, morale et pénale et les dispositions pour le matériel de prêt et/ou location.

- b) équipements de protection individuelle (EPI) :

Les risques et préventions et les conditions de port des EPI.

### **III- Technologie et connaissance des équipements**

- a) les différents organes :

La description, le fonctionnement et la sécurité ; les entretiens préventifs ; les équipements : hydrauliques, freins direction ; les limites des équipements, ainsi que les plaques et diagrammes de charge.

- b) les opérations :

La mise en route ; le démarrage ; la mise en œuvre, les déplacements, les arrêts et les implantations ; les entretiens journaliers, ainsi que les consignes des anomalies et/ou des difficultés.

### **IV- Les règles de conduite et de manœuvre**

- prise en main des équipements : en activité sur chantier et en cours de déplacement,
- chargements sur portes engins,
- commandements par gestes.

### **V- Les risques inhérents au fonctionnement**

- risque et prévention adaptée :

Les risques électriques, mécaniques, chimiques et physiques ; les risques liés à l'utilisation, à l'équilibre et à la stabilité de l'engin ; les risques spécifiques au levage, à l'élévation de personnes et aux chargements, ainsi que les déchargements.

### **VI- Travaux pratiques**

- a) mise en application et validation des acquis préalables des opérations de :  
mise en route, démarrage, fin de service.
- b) réalisations d'exercices de conduite, de complexité croissante :
  - Manœuvres combinées.

## **ANNEXE AU PROGRAMME DE FORMATION T.P.** **Art R 950 du code du travail**

### **1) Objectifs pédagogiques de formation :**

- objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser un engin de chantier, en toute sécurité. (*Savoir et savoir-faire.*)
- objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des engins de chantier.

### **2) Pré requis ou public concerné :**

Toutes les personnes, âgées de 18 ans et plus devant utiliser des moyens de manutention selon la recommandation R372M.

### **3) Programme et contenu : (cf. programme ci-joint)**

- conduite des engins de chantier
- utilisation de l'engin
- entretien et vérifications de l'engin

### **4) Moyens et méthodes pédagogiques :**

#### **a) Moyens :**

- salle de cours
- vidéo (INRS)
- rétroprojecteur
- tableau
- engins de chantier de différents types

#### **b) Méthodes :**

- magistrale : le formateur parle
- démonstrative : le formateur montre
- interrogative : le formateur expose au moyen de questions

### **5) Evaluation :**

Examen théorique et pratique, dans le but de vérifier les acquis et débouchant sur l'obtention d'un CACES® selon R372M

### **6) Durée de la formation :**

De 1 à 10 jours

### **7) Nombre de participants par session :**

De 1 à 6